|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/CEP/S/2016/3 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale23 mars 2016FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des politiques de l’environnement

**Session extraordinaire**

Batumi (Géorgie), 7 juin 2016

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire annoté de la session extraordinaire

 Qui se tiendra au Batumi Hilton Hotel, à Batumi (Géorgie),
et s’ouvrira le mardi 7 juin 2016 à 10 heures[[1]](#footnote-2)\*

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » :

 a) Résultats de la Conférence ;

 b) Programme de la Conférence.

3. Calendrier des réunions.

4. Questions diverses.

5. Clôture de la session.

 II. Annotations

1. Le plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I), adopté en 2009 par le Comité des politiques de l’environnement, puis entériné par la CEE, établit que le Comité est l’organisme chargé d’organiser les préparatifs des conférences ministérielles « Un environnement pour l’Europe ». Il dispose en outre que des sessions extraordinaires du Comité pourraient être programmées, si nécessaire, au cours de l’année qui précéderait la Conférence. Conformément à ce mandat, à sa session extraordinaire qui s’est tenue à Genève en février 2016, le Comité a décidé d’organiser une autre session extraordinaire d’une journée juste avant la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016) afin de s’occuper des problèmes relatifs à la préparation de la Conférence qui n’ont pas encore été réglés.

 1. Adoption de l’ordre du jour

1. Le Président ouvrira la session extraordinaire. Le Comité sera ensuite invité à adopter l’ordre du jour tel qu’il figure dans le présent document. Le calendrier provisoire est présenté dans le document d’information no 1[[2]](#footnote-3).

 2. Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »

1. Le Comité a consacré deux sessions annuelles, en 2014 et 2015, ainsi qu’une session extraordinaire, en février 2016, aux préparatifs de la Conférence ministérielle de Batumi. Il reste à établir la version définitive du projet de déclaration ministérielle et à examiner les questions organisationnelles de dernière minute concernant le programme de la Conférence. Les modalités d’organisation de la Conférence, adoptées par le Comité à sa vingtième session (Genève, 28-31 octobre 2014), sont présentées dans le document ECE/CEP/2014/15[[3]](#footnote-4).

 a) Résultats de la Conférence

1. Conformément au plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe », à sa session extraordinaire de février 2016, le Comité a élaboré et approuvé un projet de déclaration ministérielle (ECE/CEP/S/2016/2, annexe I, à paraître), destiné à être examiné et adopté à la Conférence ministérielle de Batumi. Ce projet de déclaration met l’accent sur les mesures complémentaires et additionnelles qu’il conviendrait de prendre, et sa portée est strictement limitée aux thèmes de la Conférence.
2. Le Comité sera invité à considérer le projet de déclaration ministérielle, y compris les passages entre crochets, afin qu’une version définitive du texte soit présentée pour adoption à la Conférence.
3. Le Comité sera aussi invité à examiner les initiatives et les moyens d’action, de portée régionale ou sous-régionale, qui auront pu être proposés par des pays et des partenaires du processus « Un environnement pour l’Europe » avant la date butoir du 18 avril 2016. Afin de faciliter les débats, il serait souhaitable que les acteurs intéressés communiquent les documents relatifs à ces initiatives en anglais, en français et en russe.

 b) Programme de la Conférence

1. Le Comité sera invité à examiner les problèmes de dernière minute qui pourraient se poser en ce qui concerne le programme de la Conférence et l’organisation des travaux.
2. De plus, deux documents demandés par le Comité à sa session extraordinaire de février 2016 – l’un qui fait l’inventaire des processus et des activités du sous‑programme Environnement aidant les pays à atteindre les objectifs de développement durable (ECE/CEP/S/2016/5), l’autre qui énonce les sept messages sur la pollution atmosphérique à l’intention des Ministres (ECE/CEP/S/2016/6) – seront examinés par le Comité à sa session extraordinaire de juin 2016 en vue de la Conférence.

 3. Calendrier des réunions

1. À sa vingt et unième session (Genève, 27-30 octobre 2015), le Comité a approuvé le projet de calendrier de ses réunions jusqu’en 2018 (document d’information no 9) et a décidé que sa vingt-deuxième session se tiendrait à Genève, du 7 au 9 décembre 2016. Une version actualisée du calendrier des réunions prévues jusqu’en 2019 sera établie pour examen par le Comité à sa vingt-deuxième session.

 4. Questions diverses

1. Le Comité sera invité à aborder toute autre question susceptible d’être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent que certaines questions soient traitées au titre de ce point de l’ordre du jour sont priées de les faire connaître au secrétariat dans les meilleurs délais.

 5. Clôture de la session

1. Avec l’aide du secrétariat, le Président résumera les conclusions et les décisions du Comité, et prononcera la clôture de la session. Le rapport de la session et la liste des participants seront établis sous leur forme définitive par le secrétariat, en concertation avec le Bureau, et distribués au Comité après la session. Ces documents seront publiés sur le site Web de la session.

1. \* Les participants sont priés de remplir le bulletin d’inscription disponible sur le site Web de la Commission économique pour l’Europe (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=Pb3FlP>) au plus tard un mois avant la session. Le lieu et les modalités d’obtention d’une plaquette d’identité une fois sur place seront communiqués peu avant l’ouverture de la session. [↑](#footnote-ref-2)
2. Des informations ainsi que des documents concernant la session sont disponibles sur une page qui lui est réservée du site Web du Comité des politiques de l’environnement (unece.org/environmental-policy/committee-on-environmental-policy). [↑](#footnote-ref-3)
3. Ce document est disponible sur le site Web de la CEE, à l’adresse [www.unece.org/
index.php?id=35032](http://www.unece.org/index.php?id=35032) (voir le tableau récapitulatif des documents, en bas de la page Web ; le document en question relève du point 10 f) de l’ordre du jour). [↑](#footnote-ref-4)